

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1004

présenté par
M. Véran

ARTICLE 25

I. – Après l’alinéa 102, insérer l’alinéa suivant :

« IV *bis*. – Au 3° de l’article L. 622-4 du code des pensions militaires, les mots : « définie par l’article L. 174-15-1 » sont remplacés par les mots : « mentionnée au II de l’article L. 174-1 ». »

II. – En conséquence, à l’alinéa 103, substituer à la référence :

« et IV »

les références :

« , IV et IV *bis* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.